

LOI N° 2005-15 DU 03 JUIN 2005

Portant autorisation de ratification des Statuts
du Centre Africain pour les Applications de la
Météorologie au Développement (ACMAD).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

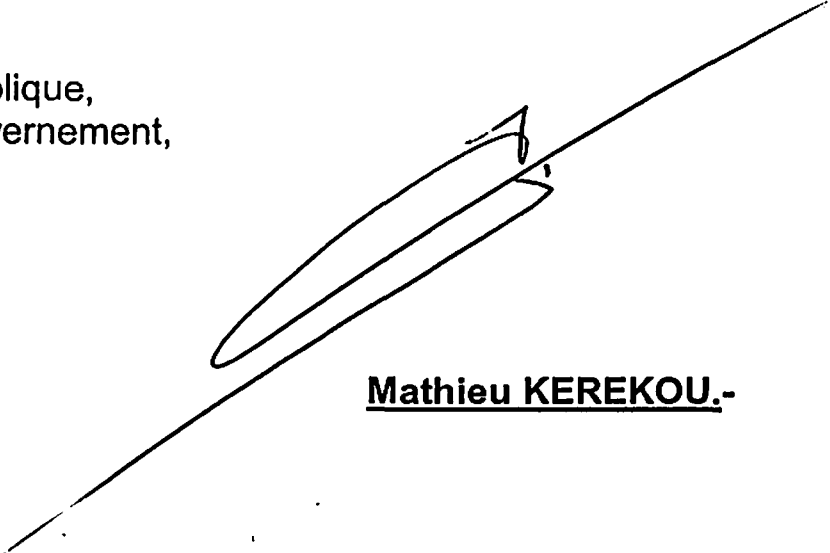
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, des Statuts du Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) adoptés en avril 1978 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 03 juin 2005,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,



Rogatien BIAOU.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Christiane Jeanne-Marie O. TABELLE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTPT 4
MAEIA 4 AUTRES MINISTRES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-
UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 JO 1.